

Règles d'urbanisme et énergies renouvelables



Trois apports des Lois Grenelle :

- ▶ Le PLU peut "**imposer** aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter, notamment dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation, des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit".
- ▶ Peut être autorisé "un **dépassement des règles** relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols résultant du PLU.... pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée ou alimentées à partir d'équipements performants de production d'ENR ou de récupération".
- ▶ "Le permis de construire... **ne pourra s'opposer** à....l'installation de dispositifs favorisant la production d'ENR correspondant aux besoins de la consommation domestique des occupants...".